



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE TÉMISCOUATA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ,** par la soussignée,

QUE :

**Le conseil municipal adoptera, à sa séance extraordinaire du mardi 18 décembre 2018 à 19 heures 30, à la salle du conseil située au 99, rue Principale :**

**Les prévisions budgétaires de l'année financière 2019.**

Les personnes intéressées par le présent règlement peuvent le consulter au bureau municipal, 99, rue Principale, aux heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA  
Ce 13<sup>e</sup> jour de décembre 2018.

---

Lucie April  
Directrice générale